

Conférence de presse du 22 mai 2012 sur le Managed Care

Intervention de Hadrien Komaromi, représentant 'Association des Étudiants en Médecine de Genève (AEMG)

Les étudiants en médecine sont les médecins de demain. Ils défendent l'accès aux soins et les droits des malades. Nous consacrons l'essentiel de notre énergie à apprendre notre métier plutôt qu'à suivre l'actualité politique. Ainsi, l'AEMG a appris l'existence de cette modification de la LAMal au moment où le référendum a été lancé et où l'opinion publique a commencé à s'intéresser à ses enjeux. Il a pris position contre cette modification de la loi.

Notre décision n'a pas été difficile à prendre après avoir compris les enjeux tels qu'ils ont été expliqués notamment par la FMH et l'AMG. Nous comprenons que certains médecins ont une position favorable aux réseaux de soins lorsqu'il s'agit d'optimiser la prise en charge des patients et nous pouvons soutenir ce point de vue. En revanche, cette loi impose un corset économique de plus qui nous empêchera à l'avenir de faire les meilleurs choix pour les patients. Il faut être lucide par rapport à l'avenir. Le système de santé, et des réseaux de qualité, doivent se développer dans un cadre ouvert. Nous voulons exercer la médecine en tenant compte premièrement des intérêts des patients, pas en suivant des choix dictés par les budgets.

Les étudiants, et d'une manière plus générale, les jeunes sont souvent accusés de ne pas s'intéresser à la politique, même si elle les concerne, le plus souvent, directement. Ceci est vrai dans la plupart des cas. À l'AEMG, notre but est de faire naître un débat sur la santé parmi les étudiants. En effet, les étudiants représentent une classe de la population qui souffre de l'importance des primes d'assurance-maladie dans un budget déjà mince. Les étudiants non Genevois, par exemple, qui doivent travailler pour se payer un logement ne s'en sortent souvent pas. De plus, avec une augmentation des primes à Genève de 4.7% en 2012 pour la catégorie des moins de 26 ans (contre 2.9% pour les adultes), la situation n'est pas prête de s'arranger.

Le débat aujourd'hui ne porte pas sur l'aberration que représentent ces inégalités. Il s'agit d'observer le service de santé obtenu tant sur le plan quantitatif que qualitatif en fonction de son prix. Cette modification de la loi fera augmenter les prix pour quelqu'un qui souhaiterait conserver l'aspect qualitatif des soins dont il bénéficie actuellement. Pour préserver le libre choix de son médecin et le secret médical, il devra payer plus cher. Ce n'est pas acceptable.

22.05.2012